

On s'abonne
à l'imprimerie.
Prix: 12 Francs par an.
Payables par trimestre
et d'avance.

MESSAGER

DE TAHITI.

ANNONCES: 1 Fr. la ligne
caractère 9 point
(petit roman.)
Au COMPTANT.
S'adresser à l'imprimerie

Papeete, le 28 Novembre 1858.

PARTIE OFFICIELLE.

Le Gouverneur des Etablissements Français de l'Océanie.

Va l'ordonnance royale du 9 février 1827.

DECLARÉ:

Il est institué pour l'établissement de Tahiti, un conseil de défense composé ainsi qu'il suit:

- M. M. Le Gouverneur, Président.
Le Commandant Particulier,
Le Commandant des troupes réunies,
Le Commandant de la gendarmerie,
Le Directeur d'artillerie,
Le Directeur du génie.

Papeete, le 15 Novembre 1858.

Le Gouverneur,
SAISSE T.

Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,
Le conseil de défense entendu,

DECIDE:

Les troupes désignées pour tenir garnison dans l'établissement de Tahiti pendant l'année 1859, seront réparties ainsi qu'il suit:

Place de Papeete.

- N° 1. Gendarmerie. 4 brigades à pied.
Service de nuit.
Le service de sûreté de la ville de Papeete sera fait par une brigade de gendarmerie à pied, composée de:
1 Maréchal des logis M^e G. Raud.
1 Brigadier Bailly.
1 Sergent Gay Clergue.
1 Huisch.
1 Doublé.
3 Gendarmes
Total 5

Service des Postes Intérieures.

N° 2. Infanterie. Comportant les 1^{re} et 3^{es} C^o. d'Inf^{te} de marine, ensemble 344 S. officiers et soldats.
Le service des postes intérieures de la ville sera fait par la 1^{re} compagnie du 2^e Régiment d'infanterie de marine.

Le Capitaine de cette compagnie, M. Tricot Commandant les troupes réunies, et faisant les fonctions de Commandant de place, réglera le service de poste de ces postes qui restent maintenus au nombre de six, savoir:

- Place 1 caporal 4 hommes.
Prison 4 caporal 3
Arsenal 1 caporal 3
Hôpital 1 caporal 3
Palais ou Caserne 1 caporal 3
Jardin de la troupe 1 caporal 3

5 caporaux, 19 hommes.

En dehors du service des postes intérieures, la compagnie fournira journellement, savoir:

- Transports militaires 1 Maréchal ferrail.
8 Muletiers ou conducteurs
de charriots.
10 hommes.

- Ouvriers de profession 8 Mégons,
3 Charpentiers,
2 Menuisiers,
14 hommes.

- Planteurs 10
Hommes de confiance 4
Infirmiers 4
Imprimerie 4
Douaniers 2
La section hors rang qui comprend:
1 Tailleur,
1 Cordonnier,
1 Armurier,
1 Gardo magasin,
1 Caporal garde magasin,
1 Caporal secrétaire,
6 hommes.
Continuera de résider à Papeete.

Service des Postes extérieures.

Le service des Postes extérieures sera fait par la 3^e compagnie du 2^e régiment d'infanterie de marine.
Le capitaine de cette compagnie, M. Vallée, aide-major, commandant les postes extérieures, sous le commandement supérieur du commandant des troupes réunies, réglera, comme il suit, la répartition de ses hommes.

- Tararua { Troncuze 1 Capitaine.
 { Garde du 1 S. officiers.
 { Troupeau 11 hommes.

1 officier 1 S. officiers 52 hom.

- Papara { Troncuze 1 Lieut.
 { Poste militaire 2 S. officiers.
 { 19 hommes.
 { 1 charon.

1 officier 2 S. officiers, 20 hom.

- Fautala { Troncuze 1 S. Lieut.
 { Poste militaire 2 caporaux.
 { 12 hommes.

1 officier, 14 hommes.

- N° 3. Artillerie. Comportant:
1 section d'artillerie 30
Ouvriers de profession 20
Total 50 hommes.

Le coup de canon du soir continuera d'être tiré par la batterie de campagne.

Le service de gardiennage et de plantons de l'artillerie sera fait par la section d'artillerie composée de:

- 2 sergents
2 caporaux
1 trompette
20 canonniers
2 ouvriers de batterie
2 artificiers

Total 30

Les travaux de la direction d'artillerie continueront d'être effectués par les vingt carriers de profession de cette direction répartis chaque jour selon les ordres du Directeur.

N° 4. Détachement d'ouvriers militaires indigènes. Comportant 39 soldats (officier et s. officiers compris.)

Le détachement d'ouvriers militaires indigènes qui comprend:

- 1 L' commandant indigène, l'indigène Tairiui.
1 S. officier indigène.
3 Caporaux id.
23 Soldats id.
2 Tambours id.

1 ofr. 29 S. officier et soldats
Est mis à la disposition du Directeur du génie, pour les travaux de l'établissement.

Le s. officier d'infanterie de marine Senteaux est comptable du détachement, sous les ordres du Directeur des affaires indigènes.

Le caporal Waquet est instructeur de dit détachement.

Papeete 29 Novembre 1858.

Le Gouverneur,
SAISSE T.

Nouvelle locale.

La cour des Toubitons ayant condamné à mort l'indigène Arô, coupable d'assassinat sur la personne de l'indigène Mabeoa, vendredi 26 novembre, à 5 h. du matin, le condamné à mort dont Sa Majesté la Reine avait rejeté le pourvoi en grâce ou en commutation de peine, a été exécuté sur son piédestal à l'île Mabeoa, sous l'escorte de la gendarmerie dans une charrette du port, armée par les ouvriers catholiques.

Le signataire indigène de Papeete Daniels accompagnait Arô pour lui prodiguer les consolations de la religion. Au lever du soleil l'exécution s'est accomplie, nos des regards de la foule. Le décès ayant été constaté par un chirurgien de la maison impériale, le corps a été porté au cimetière de la ville.

Suite des fêtes de Cherbourg.

S. M. a distribué de sa main des décorations et des médailles aux officiers, sous-officiers, matelots qui lui étaient présentés par l'amiral ministre de la marine.

L'empereur a voulu visiter aussi les travaux de la digue et a témoigné à plusieurs reprises sa satisfaction sur l'ensemble de ce gigantesque travail.

L. M. ne s'est rendue qu'à l'hôtel de la préfecture maritime qu'à six heures et demie, après avoir reçu le plus chaleureux accueil des marins de l'escadre et des bâtiments français et étrangers qui sillonnaient la rade en tous sens pour ne rien perdre de cet imposant et magnifique spectacle.

La reine d'Angleterre est partie aujourd'hui, à onze heures du matin, au bruit des triples salves des vaisseaux anglais et français et des forts. Le temps était magnifique. Des cris nombreux de Vive la reine! ont été poussés par la foule immense qui remplissait le port, la digue et la jetée.

7 août.

Au moment où je vous écris, le canon des fêtes annonce l'arrivée de l'empereur et de l'impératrice dans le port, pour l'imposante cérémonie de la bénédiction et de l'immersion du bassin. Nul ici parmi les hommes qui savent apprécier les difficultés d'une telle opération ne met en doute le plein succès. Quant à la foule, elle s'est laissée inspirer des invocations par la non réussite d'une embarcation tentée ce matin et dont je suis allé voir les résultats. Voici ce qui a eu lieu.

Le barrage en sable qu'on avait construit dans l'écluse à machinisme à peu près du bassin de St et de l'arrière bassin, ce barrage, dit-il, était construit forcément et nécessairement très léger, n'a pas offert toute la résistance qu'on pouvait espérer en ce genre. L'eau a percé une brèche assez large, dès lors le concours du barrage est devenu impossible.

Mais je me hâte de le dire, je sais très certainement que les ingénieurs ne comptent sur ce barrage que comme un moyen de secours, pour les cas où les autres ouvrages de leur travail s'y rendraient inefficaces, mais ne pouvant en aucune sorte, s'y le refuser, compromettre le succès définitif.

«Aussi bien, dès qu'ils eurent constaté l'accident, ces messieurs se sont réunis, et les autres approvés ou manoeuvres par eux préparés, à tout événement. Des ouvriers ont été appelés, ils ont renforcé les cobastais et les caloirs; on leur a donné des soies et les haches. Si le bateau-pont refusait de se lever, on l'aurait poussé dans les caloirs et des câbles; on l'aurait tiré à la scie; on le saborderait, et il est certain qu'ensuite la seule pression de l'eau l'emporterait par débris. De tout émanant donc, l'opération est restée comme seule. Seulement la flottille en fait pas, je le regrette, parce qu'elle s'est occupée de ces moyens, et se figure qu'elle se sent ou du moins le principal.

«An surplus, si l'écluse eût pu parvenir pas à être ouverte, on est assuré qu'en tout état de choses l'eau sera introduite par l'artifice de la petite quantité, sans avoir besoin d'être abondante, pour que le bassin s'emplisse dans la journée.

«De reste, on n'est pas une petite besogne de ce soulever, de faire flotter un bateau-pont qui lieps des amarrés en place, qu'on a comme un grand d'abord par les deux extrémités dans les estalles de la porte du quai; que son regard dans l'eau est à rendre d'autant plus adhérent à la pierre que des manœuvres de toute nature ont poussé dans tous les sens. Je ne crains pas de l'affirmer, avant ouvert à l'eau le bassin Napoléon III aura été la solution d'un des problèmes les plus difficiles de la mécanique contemporaine.

«En bassin et plein, on peut s'en frotter. Le lancement de la Ville de Nantes aura deux lieux. Au moment de la voir une heure et demie après la cérémonie, l'effet de la mer, secondant celui des ingénieurs, a soulevé le bateau-pont de l'écluse de l'est. Depuis ce moment la mer est dans le bassin avec l'abondance d'un flot et avec beaucoup plus de rapidité. Dès tout est bien; notre génie maritime vient de gagner une grande bataille...

«Dans la soirée d'hier il y a eu un feu d'artifice offert par la ville et tiré sur la place Divette. Les escadrons et la figure, les places et les monuments publics, les maisons particulières ont été soigneusement illuminées; ces illuminations auront lieu tous les soirs jusqu'au départ de LL. MM.

«En même temps, le théâtre de la gare poursuivait le cours de ses représentations et de ses succès. Les danseurs espagnols du Pré-Claudin ont exécuté un ballet; la musique des guides s'est fait plusieurs fois entendre, et Deburan a joué le pantomime de *Perrot coiffé*.

8 août.

Aujourd'hui à onze heures, LL. MM. H. sont allées entendre la messe à l'église de la Trinité. Elles ont été reçues à la porte de l'église par Mgr l'évêque de Constance, entouré de ses clercs, qui leur a offert l'eau bénite et l'encens.

Après la messe, l'Empereur et l'Impératrice, suivis de tout le cortège impérial, se sont rendus sur la place Napoléon, où attendait le statue équestre de Napoléon I^{er}, qui devait être inaugurée par l'Empereur.

«A l'arrivée de LL. MM. le voile qui recouvrait la statue est tombé sans cris de vive l'empereur! vive Napoléon I^{er}! vive Napoléon III! auxquels ont répondu les salves d'artillerie de tous les vaisseaux mouillés en rade et des forts.

«LL. MM. ont pris place dans une tribune richement décorée, élevée en face de la statue, et ont paru contempler avec une vive satisfaction le magnifique panorama qui se déroulait sous leurs yeux.

L'empereur, apercevant autour de la statue les médailles de Sainte-Hélène, les a fait inviter à s'avancer jusqu'au pied de l'estade. Ces vieux débris de nos immortels pharaons, qui tous portaient à la main une couronne d'annales ou de lauriers, lui ont empressés de venir prendre les places qui leur étaient désignées, en s'écriant LL. MM. H. de leurs plus chaleureuses acclamations.

«Dès que le silence a pu être rétabli, M. le maire de Cherbourg a prononcé les premiers discours de félicité et a prononcé un discours auquel l'empereur a répondu.

Après cette cérémonie a eu lieu le défilé des troupes de l'armée de terre, des équipages de la flotte, de l'escadron de l'artillerie de terre, des équipages de la flotte, de l'escadron de l'artillerie de terre, et des douaniers organisés en bataillon.

«Les troupes ont défilé dans le plus grand ordre, aux cris répétés de vive l'empereur! vive l'impératrice! vive le prince impérial!

«LL. MM. sont restées à midi et demi à l'hôtel de la préfecture maritime. Après un déjeuner où l'empereur avait réuni les chefs de l'armée, de la marine, et de tous les services civils, LL. MM. se sont rendus au port d'embarquement au milieu des manifestations qui les avaient accueillis à leur arrivée.

«A deux heures, elles sont montées avec tout le cortège impérial à bord de la *Bretagne*, qui a pris le large, suivie de tous les vaisseaux de l'escadre qui devaient lui faire escorte jusqu'à Brest, et saluée par les salves d'artillerie des vaisseaux et des batteries de forts.

(A suivre au prochain numéro)

BATEAUX SUR LA RIVE DE LA MER.

- 27. Nov. Brig goëlette François Bouleux, commandée, par M. le Bleux lieutenant de vaisseau.
- 28. Balaenier Américain Harcourt, cap. Charry.
- 29. Balaenier français Général Turreau, cap. Dardardard.
- 30. Brig du Protectorat Sarris, cap. Hurd.
- 31. Goëlette de Raïata Mary, cap. Jordan.
- 32. Balaenier français Général Turreau, cap. Le Mercier.
- 33. Goëlette du Protectorat Sarris, cap. Chik.
- 34. Goëlette de Raïata Forena, cap. Tiboni.
- 35. Nov. 3 mâts Américain Hydra, cap. Parker.

Mouvements du port de Papéete du samedi 20 au samedi 27 Novembre 1858.

ENTRÉS.

- 19. Brig du Protectorat Sarris, cap. Hurd. 178 ton. 70 hommes d'équipage, 5 passagers venant de Sydney en 31 jours, assortiment.
- 20. Goëlette de Raïata Mary, cap. Jordan. 10 ton. 4 hommes d'équipage, 1 passager venant de Raïata en 3 jours, suite, provisions.
- 21. Balaenier français Général Turreau, cap. le Mercier. 339 ton. 100 hommes d'équipage, venant des Sandwich en 14 jours. 800 barils d'eau.
- 22. Goëlette du protectorat Sarris, cap. Chik. 10 ton. 6 hommes d'équipage, 5 passagers venant de Penryba en 15 jours, 45 ton. de sucre.
- 23. Goëlette de Raïata Forena, cap. Tiboni. 18 ton.
- 24. Hommes d'équipage, 4 passagers venant de Raïata en 3 jours suite provisions.
- 25. 3 mâts Américain Hydra, cap. Parker. 190 ton. 47 hommes d'équipage venant de Melbourne en 25 jours, sur lest.
- 26. Nov. Brig goëlette François Bouleux, commandée par M. le Bleux lieutenant de vaisseau, venant des Nouvelle-Calédonie.

SORTIS.

- 20. 3 mâts barque Sulfen, cap. Roberts, pour Valparaiso.
- 20. Balaenier Américain Caravan, cap. Bragg, pour la pêche.

AVIS.

Le sept décembre, heure de midi, il étra procédé en la salle des Tribunaux de la ville de Papéete, à l'adjudication aux enchères publiques des indoubles d'après desgués:

1^{er}. Une maison d'habitation entre autre et parvis avec ses dépendances telle que cuisin, ser, hangar, etc., ainsi que le terrain sur lequel ces constructions sont élevés.

Cette maison, autre fois habitée par M. le Capitaine Chippie, est située sur la plage entre le prolongé Hort et la rue Ari-Paea.

2^o. Une portion de terrain s'étendant le long de la rue provisoire qui sépare l'andréon maison Bouche du pavillon Y et occupé actuellement par le sazar Sal.

Chaque terrain sera adjugé séparément. Pour plus amples informations s'adresser au bureau du Domaine Colonial, au Fresco, on l'on pourra prendre connaissance de cahier des charges, de onze heures du matin à trois heures de l'après-midi.

Le Directeur, Receveur de l'Enregistrement et du Domaine colonial.

O. Danican Philidor.

ETAT CIVIL.

Il y a promesse de mariage entre Jean-Thomas Kieffer, âgé de 33 ans, habitant à Papéete.

Et Valérieura, dite Marthe, fille de Tepa, chef mutui de Paen, âgée de 39 ans environ.

L'Officier de l'Etat-Civil.

O. Danican Philidor.

Imprimeur gerant J. FAURE.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 20 au 26 Novembre. 1858.

DATES.	HAUTEUR BAROMETRIQUE.		TEMPERATURE.			Moyenne de h. à h. 10 s. 10 h. du soir.	Tension moyenne de la vapeur.	Humidité relat. en estimés.	Quantité de pluie tombée.	Vents dominants pendant le jour.
	hauteurs moyennes.	oscillation diurne.	Minima.	Maxima.	Moyenne.					
S. 30	756.24	2.8	24	30.5	27.85	27.35	21.26	75.8		E.
D. 31	755.83	2.2	24.5	31.5	28.	27.85	23.80	81.2	4	E.
L. 1 ^{er}	756.32	2.2	23.	30.8	24.90	24.65	21.32	88.6	3.40	N.O.
M. 2 ³	760.46	4.4	23.	27.8	25.10	25.15	20.86	83.2	0.95	N.O.
M. 24	759.48	4.8	24.	29.	26.50	26.40	20.88	79.6	1.14	N.O.
J. 25	767.94	4.9	24.	29.	24.85	26.75	21.74	84.	6.19	N.O.
V. 26	768.18	1.3	23.5	31.	27.25	26.32	18.62	66.2		O.